



DIRECTION
REGIONALE des
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale
des Monuments Historiques

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

*Portant inscription de L'HÔTEL VICTORIA SIS 33 RUE
PAUL-LOUIS LANDE A BORDEAUX (GIRONDE) au titre
des monuments historiques*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 23 janvier 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'hôtel situé rue Paul-Louis Lande à BORDEAUX (Gironde) présente au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la qualité de son architecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'hôtel Victoria sis 33 rue Paul-Louis Lande à BORDEAUX (Gironde), situés sur la parcelle HC 227 d'une contenance de 1397 mètres carrés appartenant à l'association dénommée « LE LEVAIN, MAISON D'ACCUEIL POUR LES JEUNES TRAVAILLEUSES » aujourd'hui dénommée « HABITATS JEUNES LE LEVAIN », association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Gironde le 21 mai 1958 sous le numéro 6551 et dont le représentant responsable est Alain ROBOREL DE CLIMENS.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département et au maire concernés, au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à Bordeaux, le **01 DEC. 2014**

Le Préfet de Région,



Michel DELPUECH

